

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Alphonse SIDLER

Quelques mots à propos de l'étude du droit (Suite)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1900, tome 1, p. 178-181

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

*Quelques mots à  
propos de l'étude du droit  
(Suite)*

Le travail machinal, au jour le jour, le travail routinier, ne profite pas ; au contraire, il est sous certains rapports plutôt nuisible, en ce sens qu'il habitue notre esprit à la paresse, à la nonchalance, au lieu de développer son énergie, son activité.

Celui qui pendant huit ans passés au collège a travaillé de la sorte, superficiellement, en papillon, aura de la peine à se familiariser avec l'étude du droit, si c'est à cette étude qu'il se destine. Car le droit n'est pas une carrière pour un dilettante ! L'agréable, le *dulce*, y est en bien faible proportion à côté du grave et du sévère. Il est vrai que la difficulté vaincue procure un véritable plaisir, et lorsqu'ayant parcouru, par exemple, toute une période de législation de tel peuple, des Romains peut-être, on peut embrasser d'un seul coup d'oeil,

récapituler leur politique, les idées qu'ils se faisaient de la famille, de l'état, de la société,... etc... alors c'est un panorama vu du haut d'une cime péniblement gravie : on a la jouissance du tableau et la jouissance du travail accompli ! Mais ce n'est pas là ce qui fera le bonheur d'un dilettante, car pour y arriver il faut une volonté obstinée, un jugement sûr, un sens philosophique développé, il faut de la constance, de la patience, il faut avoir pris de bonne heure l'habitude du travail, et surtout avoir appris à travailler.

Ah! j'en ai connu, et plusieurs, de ces insoucians qui se sont fait inscrire à une faculté de droit sans savoir comment ni pourquoi ils y venaient. Sans préparation suffisante, sans goût déclaré, ne connaissant rien de l'œuvre à laquelle ils allaient s'attaquer, ils se sont jetés là, en aveugles, les yeux fermés. Mais le réveil fut prompt ; ils reconnurent qu'ils s'étaient fourvoyés, que l'étude qu'ils voulaient entreprendre était au-dessus de leurs forces, ou à côté de leurs goûts, et ils se sont découragés, puis ils se sont amusés—les plus sérieux se sont frappés la poitrine. — Les examens sont venus : on n'a pas osé se présenter, ou bien l'on a échoué... dans ses examens... puis dans un bureau comme gratte-papier, dans une maison de commerce comme copiste, secrétaire, comptable, que sais-je? places qui, à la vérité, n'ont rien de déshonorant pour eux, mais auxquelles ils auraient pu parvenir sans perdre dix années d'études mal comprises, dès lors tout à fait vaines et superflues.

Essayez, amis lecteurs que ces lignes pourraient intéresser quelque peu, d'interroger les étudiants en droit, les juristes de votre connaissance. Vous les verrez se

diviser en deux catégories: les uns—espérons que ce sera le petit nombre—n'auront pas pris goût à leur carrière et vous avoueront qu'ils aimeraient bien revenir sur leurs pas: ils n'iront pas loin! les autres, pénétrés de toute la profondeur de l'inépuisable richesse de l'œuvre à laquelle ils se sont attachés, se repentiront de n'avoir pas assez profité de leurs années de collège.

Parmi ces derniers les uns encore reconnaîtront n'avoir pas assez travaillé, ou n'avoir pas travaillé intelligemment; les autres crieront contre le mode d'enseignement de nos collègues, ils jetteront la faute sur les programmes défectueux, sur les professeurs même... C'est tout comme: ils affirment tous une chose sûre et certaine, l'importance indéniable de l'enseignement secondaire et le peu de profit que l'on en fait souvent.

En effet, l'enseignement secondaire—ou le collège, pour le cas qui nous occupe, — est une étape précieuse, pendant laquelle on forme son intelligence, pendant laquelle surtout on s'étudie soi-même, on observe ses penchants, ses goûts, ses prédilections, ses aptitudes; et lorsqu'on a reconnu—pour utiliser un proverbe—de quel côté l'arbre penche, on se met à l'œuvre. C'est le droit qui vous attire: eh bien, l'on s'appliquera tout spécialement à bien écrire et à bien parler, *bene dicere*, chose plus difficile qu'on ne se l'imagine; on fouillera l'histoire, les évolutions des gouvernements, les causes des chutes des empires, les motifs des guerres, les clauses des traités, les situations des peuples, les relations des pays, les mœurs des générations: le droit est à la base de tout.

Je ne veux pas me lancer dans une énumération trop

longue ; l'élève intelligent jugera lui-même et sans peine ce qu'il doit faire et comment il doit s'y prendre. Et puis n'a-t-il pas à ses côtés des professeurs éclairés qui sont prêts à l'aider de leurs bons conseils. Le maître qui connaît les idées de ses élèves, leurs idées d'avenir principalement, aura pour eux un enseignement dix fois plus profitable ; sa tâche sera simplifiée en quelque sorte, par le fait que l'intérêt y sera plus grand. Et maîtres et élèves auront la satisfaction de faire utile et bonne besogne.

La transition entre le collège et l'université, entre l'enseignement secondaire et les études supérieures, qui est souvent un choc, et choc parfois fatal, deviendra toute naturelle. On évitera de la sorte le temps perdu, le dégoût, les désillusions et leurs suites.

A. SIDLER